

NEWSLETTER

Actualités - Marchés

Des améliorations en 2021 ?

En ce début avril 2021, la poursuite de la progression des marchés actions ne s'arrête pas, étayée par les liquidités disponibles mais également par des données macroéconomiques en récente progression. Identiquement aux années précédentes, la majeure partie de la hausse des indices est déjà consommée en son début, sauf à avoir une confirmation de l'amélioration des résultats des entreprises, une amélioration de leurs marges, des carnets de commandes et des cash-flow.

Notons tout de même une amélioration par rapport à l'année 2020 qui fut catastrophique, cela semble logique, mais n'est pas évident si on se réfère aux années précédentes. Néanmoins, nous trouvons deux bémols à cette vision. D'une part nous n'assistons pas à une reprise franche de l'investissement, ensuite, les ressources apportées au monde des affaires par les différents plans de soutien n'incitent pas les chefs d'entreprises à des restructurations. Ne devons-nous pas craindre un effet de retard (délais) sur des faillites et des plans de licenciements, une fois ces aides en diminution ?

Le mois de mars marque une progression concernant les marchés actions, s'inscrivant ainsi dans une continuité du rebond relatif à ces marchés, nonobstant un petit incident intervenu en milieu de mois à cause de la liquidation du fonds d'Archegos Capital. Au cours de ce mois de mars, les accroissements des indices actions sont néanmoins de l'ordre de +6.38% pour le CAC, +7.78% pour l'EUROSTOXX50, +7.00% pour le DOW JONES et de +4.64% pour le S&P. Pareillement pour le MSCI WORLD en hausse de +4.43% tandis que le Shanghai Composite affiche une légère baisse de -0.90%, tout en ayant vu durant le mois une baisse de -5%. Ceci est principalement dû à la liquidation du fonds et à la crainte sur la reprise du conflit commercial avec les USA. Le pétrole subit une légère correction sur le mois de mars, avec une baisse de -1.18% à 60.89 USD pour le WTI et de -0.11% à 64.36 USD pour le BRENT, tandis que l'once d'Or continue sa tendance baissière, perdant -1.25% sur le mois à 1710.75 USD l'once. À la fin du mois de mars, la remontée des taux s'est adoucie concernant les taux 10 ans européens, plus précisément avec le 10 ans allemand en légère baisse par rapport à février à -0.293%, de même que le 10 ans français à -0.046%. Cependant, le 10 ans américain a poursuivi sa progression, passant de 1.407% fin février à 1.71% fin mars, plus haut taux atteint depuis le début de l'année, pour enfin baisser en ce début avril et revenir à 1.662% en fin de séance, ce vendredi 9 avril. Les craintes sur les effets de l'inflation, apparues le mois dernier, semblent revenir « sous contrôle » et de moins en moins inquiéter les intervenants de marchés à présent.

À la fin du premier trimestre 2021, les actions mondiales ont progressé. Cela s'explique en grande partie par le succès des initiatives de déploiement de vaccins, l'annonce d'un nouveau plan fiscal massif aux États-Unis, la publication de solides bénéfices d'entreprises et l'amélioration des données économiques. Ces facteurs ont été accueillis favorablement par les investisseurs et un optimisme accru pour une reprise économique mondiale est visible sur l'ensemble des marchés qui ont continué à privilégier les valeurs « value » et cycliques au cours du trimestre.

Les secteurs de l'énergie, des finances et de l'industrie ont été parmi les plus performant, tandis que les secteurs bénéficiaires de la pandémie tels que les technologies de l'information et les biens de consommation de base ont été parmi les retardataires. Les actions de petites capitalisations ont surperformé leurs homologues de plus grande taille, dans un contexte de risque environnemental.

Les États-Unis à la loupe :

Aux États-Unis l'émission de chèques aux américains visant à stimuler l'économie du pays et la poursuite des vaccinations ont soutenu le marché, cependant le ressenti des investisseurs a été estompé par la hausse des rendements obligataires et les pressions inflationnistes. Après l'adoption d'un plan de 1 900 milliards de dollars (comprenant principalement des mesures de nature sociale aux États-Unis), le président Biden annonce un nouveau plan de 2 250 milliard étalé sur dix ans, centré autour des infrastructures et les enjeux de la transition climatique. Tandis que le plan de relance Européen se chiffre à 750 milliards d'euros. Ces deux plans seraient en partie assumés par une revalorisation des impôts, à la fois sur les entreprises mais également sur les ménages aisés.

Point sur l'Europe :

Concernant l'Europe, outre les récents confinements en France, en Allemagne et en Italie, les investisseurs demeurent optimistes, continuant à réfléchir sur les mesures de relance budgétaire américaines et les évolutions relatives aux programmes de développement des vaccins. La BCE a indiqué qu'elle poursuivrait, certainement jusqu'à la fin du mois de mars 2022, l'achat des actifs dans le cadre du programme d'achat d'urgence en cas de pandémie. Les présomptions de croissance économique sont revues à la hausse, stimulées par les campagnes vaccinales, progressant à un rythme plus ou moins soutenu selon les pays.

Comment bien déclarer les crypto-monnaies et bitcoins ?

La campagne de déclaration fiscale ayant débutée, attardons nous sur les crypto-monnaies et bitcoins qui pendant de nombreuses années, sont restées dans l'ombre, et surtout à l'abri de toutes procédures et obligations de déclaration. L'envol des cours sur les derniers mois a attiré l'attention de nouveaux investisseurs, mais avec eux, celle des pouvoirs publics.

Ainsi, il est devenu obligatoire, depuis la loi de finance de 2019, de déclarer les revenus générés par la vente de ses actifs numériques.

Pour rappel, seuls les gains en monnaie légale sont imposables au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 %, décomposé à 12.8 % de taxation et 17.2 % de prélèvements sociaux.

L'obligation de déclaration de ce type de revenus est nécessaire si les gains (pour le foyer fiscal) s'élèvent au minimum à 305 €. Sous ce seuil, la déclaration ne sera pas obligatoire.

En plus de déclarer vos gains, il est primordial de déclarer vos comptes à l'aide du formulaire 3916 (déclaration de compte détenu à l'étranger), qui inclut les comptes d'actifs numériques.

Cette déclaration doit être effectuée chaque année, même s'il n'y a eu aucun mouvement sur vos comptes, et même si ces derniers disposent d'un solde nul.

En cas de cession d'actif, le formulaire 2086 entrera en jeu afin que le contribuable puisse détailler chaque cession d'actifs numériques.

Les plus ou moins-values globales du formulaire 2086 seront reportées automatiquement dans le formulaire 2042-C, case 3AN.



NS GROUPE
Votre gestion financière sur-mesure

FRANCONSEIL -10 rue Faidherbe, 59000 LILLE – 03.20.42.01.17

NS CONSEILS PATRIMOINE ET FINANCE - 15 rue Saint Pierre, 27000 EVREUX– 02.32.62.03.98

SÉLECTION CONSEILS - 205 rue Marcadet, 75018 PARIS - 01.42.26.50.14

Avertissement :

Ce document a été réalisé par NS GROUPE, reflétant ses convictions, et n'est diffusé qu'à titre informatif. Les informations contenues ne constituent en aucun cas une incitation à acheter ou à vendre des titres, ni une quelconque sollicitation ou offre de souscription. Aucune garantie, exprimée ou implicite, ne saurait être attachée au présent document, ni de la part de la société, ni de ses dirigeants, en ce qui concerne l'exactitude, l'intégralité ou la précision des informations qui y sont contenues. De la même façon, la société et ses dirigeants déclinent toute forme d'engagement ou de responsabilité auprès de ceux qui auront pris connaissance de ce document. Les performances passées ne sauraient préjuger des performances futures. Les investisseurs sont susceptibles de subir de lourdes pertes par rapport à leur investissement initial selon l'évolution des marchés et des cours de change.